RAID CATAMARAN DE LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL 2009 Annexe aux Instructions de Course

1. HORAIRES

Samedi 29 août 2009, signal d'avertissement prévu à 11 h 30.

Dimanche 30 août, signal d'avertissement prévu à 10 h 30.

2. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Président du Comité de Course : Olivier Bovyn Président du Comité de Protestation : Patrick Celton

3. PARCOURS

Le parcours est choisi chaque jour par le Comité de Course, comme indiqué au § 8 des Instructions de course. En principe, les parcours sont les suivants :

- pour la classe 1, ceux décrits ci-dessous sous les n° 1 le samedi et 6 le dimanche
- pour la classe 2, ceux décrits ci-dessous sous le n° 3 le samedi et sous le n° 9 le dimanche

Les parcours seront éventuellement modifiés dans les conditions décrites ci-dessous ou par application des dispositions du § 8.1 des Instructions de Course.

Parcours n° 1 - Jullouville, Granville, Chausey, Cancale – Coefficient 4

- 1. Départ devant Juliouville, bouée de dégagement
- 2. Laisser à bâbord la tourelle du Loup à Granville
- 3. Laisser à bâbord la bouée n°12 située devant Donville.
- 4. Laisser à bâbord la bouée Anvers
- 5. Laisser à tribord l'île de La Conchée

Si un bateau du comité de course mouillé à proximité arbore le pavillon C, les alinéas n° 6 et 7 ci-dessous sont remplacés par les alinéas n° 6 bis et 7 bis. On passe au sud de Chausey.

- 6. Traverser les îles Chausey, puis les contourner :
 - Laisser à bâbord les balises de la Roche Ango et de l'Herbier
 - Passer entre les deux balises au sud ouest de la Mauvaise, puis entre les deux balises du Petit Saint-Lô.
 - Laisser à tribord la Balise Le Bonhomme. Laisser à bâbord les Roches des Guernesiais, Plate Ile, les Longues.
 - Passer entre la Petite Entrée et la Grande Entrée.
 - Laisser à bâbord tous les dangers de Chausey, c'est-à-dire (Liste non limitative): La Pointue, La Déchirée, Les Rondes de la Déchirée, Les Rondes de l'Ouest, la Petite Corbière ...
- 7. Laisser à tribord la balise La Cancalaise

- 8. Passer dans une porte mouillée aux Petits Bancs
- 9. Laisser à tribord la bouée La Fille
- 10. Laisser à tribord l'île du Châtelier. Si un bateau du Comité de course mouillé ou stationné à proximité arbore un pavillon C, l'alinéa n° 12 est supprimé.
- 11. Laisser à tribord l'île des Landes et la bouée Les Ruets et à bâbord la bouée La Grande Bunouze.
- 12. Laisser à tribord la bouée La Basse aux Chiens
- 13. Laisser à tribord la bouée La Fille
- 14. Arrivée devant Port Mer

Option du parcours n°1 – Passage au sud de Chausey, selon conditions présentées au § 5.

6bis Laisser à bâbord la balise Fis-cous

7 bis Laisser à bâbord la balise La Cancalaise

Parcours n° 2 - Jullouville, Granville, Chausey, Cancale -Coefficient 4

Ce parcours dérive du n° 1 par le remplacement des alinéas n°6 et 7 par les 6 bis et 7 bis.

Parcours n° 3 - Jullouville, Granville, Chausey, Cancale – Coefficient 4

Ce parcours dérive du n° 1 par la suppression des alinéas n° 3, 4, 5, 6 et 7 et l'ajout des alinéas n° 6 bis et 7 bis.

Parcours n° 4 - Jullouville, Granville, Cherrueix, Cancale – Coefficient 4

- 1. Départ devant Juliouville, bouée de dégagement
- 2. Laisser à bâbord la tourelle du Loup à Granville
- 3. Laisser à bâbord la bouée n°12 située devant Donville.
- 4. Laisser à tribord la bouée Est de délimitation des Parcs à Huitre, au nord de Cherrueix
- 5. Laisser à tribord l'île du Châtelier
- 6. Laisser à tribord l'île des Landes et la bouée Les Ruets et à bâbord la bouée La Grande Bunouze (chenal de la Vielle Rivière)
- 7. Laisser à tribord la bouée La Basse aux Chiens
- 8. Laisser à tribord la bouée La Fille
- 9. Arrivée devant Port Mer

Parcours n° 5 - Jullouville, Cancale -Coefficient 4

- 1. Départ devant Jullouville, bouée de dégagement
- 2. Laisser à tribord la bouée Est de délimitation des Parcs à huitre au nord de Cherrueix
- 3. Arrivée devant Port Mer

24/08/09



RAID CATAMARAN DE LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL 2009 Annexe aux Instructions de Course

Parcours n° 6 - Cancale, Cherrueix, Saint Jean le Thomas, Videcoq, Jullouville – Coefficient 4

- 1. Départ devant Port Mer, bouée de dégagement
- 2. Laisser à bâbord la bouée La Fille
- 3. Laisser à bâbord l'île des Landes et la bouée Les Ruets et à tribord la bouée La Grande Bunouze (Chenal de la Vielle Rivière)
- 4. Laisser à bâbord l'île du Châtelier
- 5. Laisser à bâbord une bouée mouillée au voisinage de la jetée de La Houle
- 6. Laisser à bâbord la bouée Est de délimitation des parcs à huître, au nord de Cherrueix
- 7. Laisser à bâbord une bouée mouillée devant Saint Jean le Thomas. Si un bateau du comité de course mouillé ou stationné à proximité arbore le pavillon C, l'alinéa n° 9 est supprimé.
- 8. Laisser à tribord la bouée Le Videcoq, la contourner
- 9. Laisser à tribord la bouée n° 12 située devant Donville

10. Arrivée devant Jullouville

Parcours n° 8 – Cancale, Cherrueix, Saint Jean le Thomas, Juliouville – Coefficient 4

Ce parcours dérive du n° 6. L'alinéa suivant est ajouté après le 2 :

2 bLaisser à bâbord la bouée La Basse aux Chiens

Parcours n° 9 – Cancale, Cherrueix, Saint Jean le Thomas, Granville, Jullouville – Coefficient 4

Ce parcours dérive du n° 6 par la suppression des alinéas n° 2 et 3

Parcours n° 10 – Cancale, Cherrueix, Saint Jean le Thomas, Jullouville – Coefficient 3

- 1. Départ devant Port Mer, bouée de dégagement
- 2. Laisser à bâbord l'île du Châtelier
- 3. Laisser à bâbord une bouée mouillée au voisinage de la jetée de La Houle
- 4. Laisser à bâbord la bouée Est de délimitation des parcs à huître, au nord de Cherrueix
- 5. Arrivée devant Jullouville

4. MARQUES DE PARCOURS

Les marques de parcours qui ne sont pas des obstacles naturels, des balises ou bouées fixes seront :

- pour le départ, le dégagement, l'arrivée, une bouée de couleur jaune
- devant Cancale et Saint Jean le Thomas, une bouée de couleur dominante rouge
- pour la porte des Petits Bancs, une bouée de couleur dominante rouge et un bateau du comité de course portant une flamme

La bouée n°12 de Donville est jaune.

La bouée Est de délimitation des parcs à huîtres à Cherrueix est cylindrique, de couleur blanc sale.

5. CARTES

Il est recommandé aux concurrents de disposer des cartes suivantes :

- Îles Chausey SHOM n° 7134
- Baie du Mont Saint Michel SHOM n° 7156

24/08/09 2